

220C4739  
FR0000125346-FS1233

2 novembre 2020

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**INGENICO**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 novembre 2020, la société Morgan Stanley Corp. (c/o The Corporation Trust Company (DE), Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 27 octobre 2020, le seuil de 5% des droits de vote de la société INGENICO et détenir indirectement, par l'intermédiaire de ses filiales Morgan Stanley & Co. International plc, Morgan Stanley & Co. LLC et Morgan Stanley France S.A., 3 510 669 actions INGENICO représentant autant de droits de vote, soit 5,51% du capital et 5,17% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
Morgan Stanley France S.A.	3 495 369	5,49	3 495 369	5,15
Morgan Stanley & Co. International plc	13 733	0,02	13 733	0,02
Morgan Stanley & Co. LLC	1 567	ns	1 567	ns
<b>Total Morgan Stanley Corp.</b>	<b>3 510 669</b>	<b>5,51</b>	<b>3 510 669</b>	<b>5,17</b>

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions INGENICO sur le marché.

À cette occasion, la société Morgan Stanley France S.A. a franchi individuellement en hausse le même seuil.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société Morgan Stanley & Co. LLC a précisé détenir 1 567 actions INGENICO au titre d'un contrat de « *right to recall* » portant sur autant d'actions INGENICO (prise en compte dans la détention visée ci-dessus) et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général, la société Morgan Stanley & Co. International plc a précisé détenir 193 actions INGENICO (prise en compte dans la détention visée ci-dessus) dont :

- 190 actions INGENICO résultant de la détention de contrats de « *put option* » exerçables à tout moment jusqu'au 18 décembre 2020, portant sur autant d'actions INGENICO au prix unitaire par action de 55,30 € ; et
- 3 actions INGENICO résultant de la détention de contrats de « *convertible bond* » exerçables à tout moment jusqu'au 26 juin 2022, portant sur autant d'actions INGENICO.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 63 713 047 actions représentant 67 878 793 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.